



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-2034>

Département(s) de publication : **67, 68**

Annonce n° **26-2034**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : CCI Alsace Eurométropole

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 13002267600196

Ville : Strasbourg Cedex

Code postal : 67012

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 67, 68

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2920672&orgAcronyme=l2m>

Identifiant interne de la consultation : 2026CONSU01

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Direction des Achats - Mme Audrey SARDINI

Adresse mail du contact : a.sardini@grandest.cci.fr

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : - Ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5 ou aux articles L.2141-7 à L.2141-10 du code de la commande publique ou DC1 joint. - Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés. - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire. - Délégation de signature (si le signataire n'est pas le représentant légal).
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat,

réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles. - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années. - Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat. - La copie des certificats de qualifications professionnelles ou équivalent répondant aux prestations objet du présent marché : Certification conforme au référentiel APSAD F7 « Systèmes de détection d'incendie et centralisateur de mise en sécurité incendie – Service d'installations et de maintenance ». - La copie des certificats de qualifications professionnelles ou équivalent : Qualifications Qualifelec Indice CF2 Domaine ST.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 30/01/2026 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Exigée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : CCI Alsace Eurométropole

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères

Critères d'attribution : énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation)

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Maintenance des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) des bâtiments de la CCI Alsace Eurométropole

Code CPV principal - Descripteur principal : 50710000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Maintenance des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) des bâtiments de la CCI Alsace Eurométropole

Lieu principal d'exécution du marché : Bas-Rhin et Haut-Rhin

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Section 5 - Lots

- **Description du lot** : Sites de Strasbourg

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 50710000

Lieu d'exécution du lot : Bas-Rhin

- **Description du lot** : Sites de Colmar

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 50710000

Lieu d'exécution du lot : Haut-Rhin

- **Description du lot** : Sites de Mulhouse

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 50710000

Lieu d'exécution du lot : Haut-Rhin

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Accord-cadre « composite » mono-attributaire défini comme suit : - Composante A : « ordinaire » à prix global et forfaitaire : prestations de la maintenance préventive. - Composante B : accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum : maintenance corrective, à prix unitaires en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R. 2162-14 du Code de la commande publique : Maximum annuel pour le lot 1 : 5 000 Euros HT / Maximum annuel pour le lot 2 : 3 000 Euros HT / Maximum annuel pour le lot 3 : 3 000 Euros HT. Durée du contrat : L'accord-cadre composite est conclu pour une période initiale d'un an, à compter du 1er avril 2026 jusqu'au 31 mars 2027. Reconduction : L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est d'un an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans. La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/01/2026